Ep n° 907

MOTO-CLUB de LYON et du RHONE
16 allée Pierre de Coubertin
69007 LYON
Tél. 04 78 58 30 38

2 - REGLEMENT DE L'EPREUVE

REGLEMENT PARTICULIER
SUPERCROSS INDOOR DE LYON /
CHAMPIONNAT DE FRANCE – SX TOUR

06 SEP. 2016

Vendredi 18 & Samedi 19 novembre 2016
Palais des Sports de LYON

ARTICLE 1 / DEFINITION

Ivanor organise, sous l'égide sportive du Moto Club de LYON et du RHONE de la Ligue Rhône Alpes - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les vendredi 18 et samedi 19 novembre 2016, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2 et SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).
Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif FFM, aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 / CIRCUIT

Le circuit temporaire du Palais des Sports de Lyon présente une piste d'une longueur de 350 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur en possession d'une licence NCA, Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et étant âgé au moins de **13 ans.**
Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France – SX Tour).Il devra alors inscrire son épreuve en Zone Euro, et les pilotes devront posséder une licence délivrée par leur FMN correspondante.

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2/Junior,
18 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM.

F F M / Secrétariat Motocross / 74 avenue Parmentier / 75011 PARIS

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :
- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non-participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (**01 49 23 77 00**) ou le secrétariat du Palais des Sports le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : vendredi 18 novembre 2016 de 8 h à 12 h
  Palais des Sports de Lyon

  Reconnaissance de la piste : Vendredi : de 10h à 12h30
  Samedi : de 14h à 15h

- Essais vendredi 18 novembre 2016 de 11h à 17h
- Essais SX2, SX1 et Freestyle

- Essais samedi 19 novembre 2016 de 15h à 17h
  Essais SX2, SX1 et Freestyle

- **Soirées des vendredi 18 et samedi 19 novembre 2016 :**

19 H	Ouverture des portes au public
20 H 15	Présentation des pilotes
20 H 45	SX2/Junior – Demi-Finale 1
	SX2/Junior – Demi-Finale 2
	SX1 - Demi-Finale 1
	SX1 – Demi-Finale 2
22 H 05	Freestyle Show
22 H 25	Entracte
22 H 40	Repêchage SX2
22 H 50	Repêchage SX1
23 H 10	Freestyle Show
23 H 30	Finale SX2/Junior + Podiums
23 H 45	Finale SX1 + Podium

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30
samedi de 14h à 14h30

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

ARTICLE 8 / OFFICIELS

Délégué : Monsieur Vincent Dussollier 128788
Directeur de Course : ~~Monsieur Christian Leplat 015453~~ Joël FAIVRE
Arbitre : ~~Monsieur Alain Lepetit 015433~~ Patrick STADLER
Commissaire technique : Jean-Marc Dumord 009366
Adjoint Commissaire technique : Patrick Thevenard
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (18)

ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus.

Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

Accès et Circulation :

Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte du Palais des Sports.
L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

09 SEP. 2016

LIGUE MOTOCYCLISTE
RHONE - ALPES
18 Chemin de l'Ile Neuve
Z.A. Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél. : 04 75 55 22 50

Visa 16/0979
le 11/10/16

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 40 27 77 00